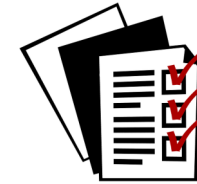


Le mémo des DEC



DANSE CLASSIQUE DANSE CONTEMPORAINE

>> Le DEC (Diplôme d'Études Chorégraphiques) peut être présenté à partir de la deuxième année dans le groupe-classe (S2TMD/PPES).

>> Doivent être validés pour l'obtention du Diplôme d'études chorégraphiques :

- sur contrôle continu et examen :

- UV Danse Dominante (classique ou contemporain)
- UV Histoire de la Danse
- UV AFCMD (Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé)
- UV Formation Musicale Danse

- sur contrôle continu:

- Danses(s) complémentaire(s)
- Mises en situation artistique